

Compte-rendu du CAAS du 25 juin 2024

Réunion animée M. Hervé Juiff (responsable du SAGAS) qui a présenté et expliqué les comptes et par Mme. Françoise Dutertre (responsable du dialogue social), pour quelques précisions.

En présence :

- des représentants de la MGEN (participation quasi nulle aux discussions),
- FSU (Nathalie Duvivier, Jean-Marc Llavori, Arnaud Texier, Matthieu Le Goff et Caroline Lesne)
- SGEN-CFDT (Dominique Peudenier-Lebosse)
- UNSA (Nadine Guede)
- FNEC FP-FO (Céline Chopin en visio et Maiwenn Le Corre)

En amont de la réunion la FSU a proposé à tous les autres syndicats de se réunir pour rédiger une déclaration commune. Nous avons décliné l'offre et rédigé notre propre déclaration.

1- lecture des déclarations :

La FSU a lu la déclaration conjointe, j'ai lu la nôtre (cf. pièce jointe). Comme nous la FSU et autres syndicats déplorent les 20 000 € non dépensés.

2- Approbation du PV de la CAAS du 27 septembre 2023 (annexe 1 cf. documents déjà envoyés avec la proposition de déclaration).

3-Bilan 2023 de l'action sociale pour l'enseignement public (BOP 214)

3.1- *Bilan financier 2023 : chiffres (annexe 2) et commentaires (annexe 3)*

En réponse aux questions M. Juiff précise que les budgets ne peuvent pas passer d'une ligne budgétaire à l'autre. Ainsi, la dotation prévue sur le titre 2 ne peut pas être attribuée à des dépenses hors titre 2 (frais de déplacement par exemple).

Pour simplifier :

- titre 2 : aide versée directement à l'agent
- hors titre 2 : aide indirecte (par exemple pour l'aide à la restauration, la subvention est versée au gestionnaire (cantine) qui accorde une ristourne à l'agent (-1,47€ / repas en 2024)).

3.2 – Evolution des dépenses académiques de l'action sociale de 2019 à 2023 (annexe 4)

4-Bilan 2023 de l'action sociale pour l'enseignement privé (BOP 319)

4.1- Bilan financier 2023 : chiffres (annexe 5) et commentaires (annexe 6)

En réponse à mon interrogation concernant la dépense de la PIM (Prestation inter-Ministérielle) « prestation repas » dans le privé (74 341 € / 64 972 € dans le public), M. Juiff m'explique :

- dans le public la PIM est versée aux gestionnaires à condition d'avoir une convention avec le rectorat, pour l'essentiel des restaurants administratifs par exemple celui du rectorat à Rennes et quelques cantines (seulement 16 394 € pour toute l'académie concernant les cantines du 1er degré).
- pour le second degré les personnels bénéficient des subventions départementales (collèges) ou régionales (lycée), donc pas de dépenses sur la PIM prestation repas.
- dans le privé : pas de subvention départementale ou régionale dans les collèges et lycées donc l'académie verse la PIM directement à l'OGEC pour les personnels du privé (1er et 2nd degré et pas seulement les enseignants) d'où une très grosse dépense car de ce fait tous les restaurants scolaires reçoivent la prestation : ils sont tous sous convention ce qui permet à tous les agents d'en bénéficier.

J'ai appris un truc et tous les représentants syndicaux étaient contents d'avoir eu cet éclaircissement (je n'étais visiblement pas la seule à ignorer que l'état dépense plus pour la restauration des salariés de l'enseignement privé que pour celle des salariés du public).

4.2 – évolution des dépenses académique de l'action sociale de 2019 à 2023 (annexe 7).

5- Bilan des CPAS 2023 : prêts et secours (annexe 8)

6 – Budget 2024 de l'action sociale pour l'enseignement public (BOP 214)

A la lecture des tableaux de dotations (annexe 9) et des commentaires (annexe 10), il est clair que le « reliquat » de 20 000 € non dépensé en 2023 a pour conséquence une baisse de 22 000 € de la dotation 2024.

Les autres syndicats sont d'accord avec nous pour le déplorer et exiger que des Commissions Permanentes Académiques se tiennent comme cela est prévu dans le règlement afin que les OS puissent suivre l'état des dépenses.

De plus, l'administration devait organiser des GT (groupe de travail) sur les ASIA car certaines ne correspondent plus au besoin (ex : aide à l'insertion professionnelle) ce qui n'a pas eu lieu.

7- Budget 2024 de l'action sociale pour l'enseignement privé (BOP 319) – annexe 11

8- Perspectives 2025

M. Juiff et Mme Dutertre s'engage à nous soumettre un calendrier pour des GT (afin de travailler sur les ASIA -Aide Sociale d'Initiative Académique-) et des commissions permanentes pour le suivi des budgets.

Mme Dutertre précise qu'un GT ne peut pas dépasser une dizaine de personnes pour être efficace et la FSU fait immédiatement remarquer qu'ils ont 4 sièges et qu'il faut respecter le poids de chaque syndicat dans les GT.

A la fin de la CAAS, j'ai discuté avec Nathalie Duvivier qui s'occupe de l'AS pour la FSU, nous avons convenu de nous emparer de l'article 2 du règlement de la CAAS pour convoquer une nouvelle CAAS (sur demande de la ½ des OS et MGEN) en novembre au plus tard si l'administration ne tient pas ses engagements concernant la tenue de commissions permanentes car c'est la seule instance qui permet aux OS de suivre le budget et donc de ne pas se retrouver dans la situation de cette année avec 20 000 € non dépensés.

Il me semble qu'au niveau de la FNEC il faudrait que l'on discute en amont des commissions pour :

- savoir comment cela se passe dans les différents départements ;
- être au clair sur nos demandes (par exemple le développement de la PIM restauration dans le 1er degré public) ;
- proposer de nouvelles ASIA ;